

Informatique - Logiciel de gestion financière - Cession à la Ville de Boulogne-Billancourt - Convention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Service Organisation-Informatique de la Ville de Besançon a développé pour les besoins des services municipaux une application de gestion financière assurant les fonctionnalités de :

- préparation budgétaire,
- gestion des emprunts,
- suivi des crédits,
- liquidation et mandatement des dépenses.

Cette application de conception récente s'appuie sur des outils informatiques évolués et dispose d'une ergonomie adaptée aux besoins des utilisateurs.

La Ville de Boulogne-Billancourt recherchant une application dans ce domaine sollicite notre Ville pour acquérir ce logiciel.

Les conditions de cession sont les suivantes :

- la Ville de Besançon reste propriétaire du logiciel,
- la prestation comprend la fourniture des programmes, de la documentation et 5 jours d'assistance au démarrage,
- le prix de cession du logiciel est fixé à 200 KF.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention avec la Ville de Boulogne-Billancourt.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.